

Appel des Cercles de Silence - 20 octobre 2012

Depuis le 1er Cercle, créé à Toulouse il y a 5 ans, 176 villes en Espagne, en Suisse et surtout en France se réunissent régulièrement. Plusieurs centaines de citoyens actifs dans ces cercles se sont réunis à Toulouse le 20 octobre dernier pour un Cercle exceptionnel. Ils ont lancé un appel à tous leurs concitoyens et gouvernants :

- pour crier leur refus de l'inacceptable à savoir :

- que des personnes dépourvues de titre de séjour et donc en précarité soient traitées comme des délinquants et enfermées dans des Centres de Rétention Administrative,
- que ces personnes deviennent les boucs émissaires des difficultés économiques et sociales,
- que des travailleurs étrangers, payant leurs impôts et cotisations sociales depuis des années et dont les enfants sont scolarisés, ne soient pas régularisés.

- pour interpeller les pouvoirs et opinions publiques en demandant la fermeture des centres de rétention et de toutes formes d'enfermement des migrants.

« L'être humain n'est pas un objet. Où qu'il soit, il reste une personne, un membre de la famille humaine. A l'opposé tout auteur de violence détruit en lui-même sa propre dignité »

L'Appel invite chaque personne à rappeler cet impératif à ceux qui détiennent une responsabilité dans la société afin que cessent les règlements et comportements honteux envers les migrants.



Dessin de Tardi

Du 19 au 21 octobre, 534 sans-papiers des Yvelines ont occupé l'Agora de Mantes-la-Jolie pour crier leur désespoir. 133 d'entre eux sont en France depuis plus de 10 ans, ils sont nombreux à travailler, certains ont leur famille ici. Ils demandent la régularisation de leur situation administrative pour pouvoir enfin travailler et vivre dignement.

Une délégation, accompagnée d'une représentante de la Ligue des Droits de l'Homme et de notre députée a été reçue par M. le Préfet des Yvelines qui s'est engagé à étudier leurs situations sans délai. Après discussion, l'occupation a été levée dimanche soir.

Nous leur apportons tout notre soutien et serons attentifs aux suites de cette action.

EN BREF...

Christian, de Conflans-Sainte-Honorine, bachelier à 14 ans et maintenant étudiant en médecine, pourra rester en France avec ses parents camerounais. Ceux-ci viennent enfin d'être régularisés (titres de séjour vie privée et familiale).

Christian est arrivé en France à l'âge de 4 ans et demi. Son père, électricien, présent en France depuis 10 ans, dont la carte de séjour n'avait pas été renouvelée en novembre 2011, avait reçu une OQTF (obligation de quitter le territoire Français). Si son père avait été expulsé, Christian, à sa charge, aurait dû repartir au Cameroun.

Cette juste reconnaissance des droits de la famille a été obtenue grâce à l'intervention de RESF (Réseau Education sans frontières) qui n'a pas hésité à médiatiser l'histoire. Christian va pouvoir poursuivre ses études de médecine plus sereinement, il vient de fêter en novembre son quinzième anniversaire.

Abrogation du délit de solidarité

Nous nous félicitons de l'abrogation du «délit de solidarité». Le projet de loi présenté le 8 novembre 2012 devant le Sénat précise que «toute personne physique ou morale sans but lucratif qui porte assistance à un étranger, lorsque cette aide n'a d'autre objectif que d'assurer des conditions de vie digne à l'étranger, bénéficiera d'une immunité».

La lutte contre les filières d'immigration clandestines reste d'actualité. Les trafiquants d'êtres humains continueront d'être poursuivis.